



Repas - Spectacle des Pensionnés à Chilly-Mazarin

Le mardi 6 décembre 2011



C
o
m
m
i
s
s
i
o
n
P
e
n
s
i
o
n
n
é
s



*Capacité
400 personnes*

Un dépaysement total dès votre arrivée... Ambiance assurée... Beaucoup de surprises vous attendent tout au long de la journée... Nous vous attendons nombreux !...





Ramassage en car Au Chesnay, Rambouillet, Carrières Sous Poissy, Maurepas, Magnanville, Chatou et Sartrouville

Les horaires définitifs vous seront communiqués avec votre convocation, sachant que les départs se feront en milieu de matinée pour un retour prévu vers 19h00 de Chilly-Mazarin .



MENU

Cocktail de bienvenue
(avec alcool et sans alcool)

Buffet à volonté :

Salades variées, charcuteries diverses, plancha dont entrées chaudes crevette, toasts foie gras ...

Paupiette de dinde normande à la crème et farcie aux petits légumes

Ronde des fromages

Méli mélo de pâtisseries

Vin, eau minérale, café et Champagne



Gratuité pour les couples fêtant leurs noces d'or en 2011
(joindre la photocopie du livret de famille à l'inscription)

Coût réel : 54,00 €

PARTICIPATION FINANCIERE (Revenu fiscal de référence 2009)

< à 2569	2570 à 5139	5140 à 7709	7710 à 10279	10280 à 12849	12850 à 15419	15420 à 17989	17990 à 20559	20560 à 23129	23130 à 25699	25700 à 28269	28270 à 30839	30840 à 33409	33410 à 36000	> à 36000
11	14	16	19	22	24	27	32	35	38	40	41	42	43	44

IMPORTANT : L'abattement de 25% consenti par la CCAS ne s'applique pas aux activités de la CMCAS

IMPORTANT : Nous vous rappelons que votre inscription ne sera définitive que lorsque la SLV aura reçu la totalité de votre règlement. Pas d'inscription téléphonique, pas d'inscription à la CMCAS.

Les règlements ne seront encaissés qu'après la clôture des inscriptions.

Au cas où les demandes d'inscriptions seraient supérieures au nombre de places disponibles, la CMCAS appliquera l'historique des activités CMCAS passées depuis 2009 pour affecter équitablement les bénéficiaires inscrits aux activités. A compter de la date de forclusion, seules les annulations dues par une situation exceptionnelle pourront faire l'objet d'un remboursement, sous couvert des pièces justificatives (taux de remboursement établi au cas par cas par le Bureau sous quinzaine suivant la date de réception en CMCAS).

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 17 NOVEMBRE 2011